

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL Séance du MERCREDI 20 MAI 2026

Ordre du jour : 2026-D-

- 1 Attribution commission du SIVU Collège le Guillon : modification des représentants
- 2 Attribution commission du SIVU Lycée Pravaz : modification des représentants
- 3 Attribution commission du SIVU du groupe scolaire intercommunal de St Albin de Vaulserre, St Martin de Vaulsre et St Jean d'Avelanne : ajout de représentants
- 4 Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 5 Renouvellement des membres de la commissions de Contrôle des Listes Electorales (CCEL)
- 6 Gratification à allouer à William TERRIEN
- 7 La parution du bulletin municipal
- 8 Le renfort ponctuel au service technique

L'an deux mille vingt-six, et le vingt du mois de mai, à 19H05, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-d'Avelanne.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme PEYRE Isabelle, M. STOUT Andrew, Mme JULLIEN Margot, M. HERNANDEZ Fabrice, Mme TOSO Marie-France, M. NURY Didier, Mme MARIE Martine, M. KORKMAZER Murat, M. GYGER Frédéric, M. CAFFOZ Nicolas (arrivé à 19h07 lors de la prise de parole de Mme Le Maire), Mme HERNANDEZ Edith, M. PILLAUD-TIRARD Jean-François, M. GUILLET Christian, Mme SOARES-VIEIRA Isabelle

Pouvoirs donnés : Mme MACULAN Valérie pouvoir donné à Mme PEYRE Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s : néant

Absent(e)s non excusé(e)s : néant

Mme Margot JULLIEN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2 personnes étaient présentes en témoins de ce débat public

Avant d'ouvrir la séance, Mme Isabelle PEYRE, le Maire, demande à l'assemblée si les procès-verbaux des séances du 22 mars 2026 et du 30 mars peuvent être adoptés.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD indique la présence de fautes d'orthographe et d'une erreur de numérotation du point n°6. Il est noté 14 au lieu de 6.

Cette erreur est corrigée et les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

1. Attribution commission du SIVU Collège le Guillon : modification des représentants

2026-D-1 : Attribution commission du SIVU Collège le Guillon : modification des représentants

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2026, les représentant au SIVU du Collège le Guillon ont été désignés par délibération 2026-C-20, comme suit :

En qualité de délégués titulaires :

- M. Murat KORKMAZER
- M. Frédéric GYGER

En qualité de délégué suppléant :

- M. Nicolas CAFFOZ

Au vu de nouveaux éléments, il convient de modifier les membres de cette commission.

Vu l'obligation pour les communes de désigner des délégués au SIVU du Collège le Guillon basé à Pont de Beauvoisin,

Vu la délibération 2026-C-20 du 30.03.26 rendue exécutoire en Préfecture le 10.04.26,

Vu la connaissance d'éléments nouveaux,

Considérant, que pour le bon fonctionnement de cette attribution il convient de modifier les membres de cette commission,

Madame Le Maire propose de désigner :

En qualité de délégués titulaires :

- M. Frédéric GYGER
- M. Nicolas CAFFOZ

En qualité de délégué suppléant :

- M. Didier NURY

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et pouvoirs donnés d'accepter la liste des délégués titulaires et suppléants nouvellement désignés ci-dessus.

2. Attribution commission du SIVU Lycée Pravaz : modification des représentants

2026-D-2 : Attribution commission du SIVU Lycée Pravaz : modification des représentants

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2026, les représentants au SIVU du Lycée Pravaz ont été désignés par délibération 2026-C-21, comme suit :

En qualité de délégués titulaires :

- Mme Isabelle PEYRE
- Mme Margot Jullien

En qualité de délégué suppléant :

- M. Nicolas CAFFOZ
- M. Didier NURY

Au vu de nouveaux éléments, il convient de modifier les membres de cette commission.

Vu l'obligation pour les communes de désigner des délégués au SIVU du Lycée Pravaz basé à Pont de Beauvoisin,

Vu la délibération 2026-C-21 du 30.03.26 rendue exécutoire en Préfecture le 10.04.26,

Vu la connaissance d'éléments nouveaux,

Considérant, que pour le bon fonctionnement de cette attribution qu'il convient de modifier les membres de cette commission,

Madame Le Maire propose de désigner :

En qualité de délégués titulaires :

- Mme Isabelle PEYRE
- Mme Margot Jullien

En qualité de délégué suppléant :

- M. Murat KORKMAZER
- M. Didier NURY

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et pouvoirs donnés d'accepter la liste des délégués titulaires et suppléants nouvellement désignés ci-dessus.

3. Attribution commission du SIVU intercommunal des 3 villages : ajout de représentants

2026-D-3 : Attribution commission du SIVU intercommunal des 3 villages : ajout de représentants

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2026, les délégués au SIVU du groupe scolaire intercommunal des classes primaires et maternelles des communes de St-Albin-de-Vaulserre, St-Martin-de-Vaulserre et St-Jean-d'Avelanne ont été désignés au nombre de 3 titulaires et 2 suppléants :

En qualité de délégués titulaires :

- Mme Isabelle PEYRE
- Mme Marie-France TOSO
- M. Edith HERNANDEZ

En qualité de délégués suppléants :

- M. Fabrice HERNANDEZ
- M. Nicolas CAFFOZ

Or, selon l'article 6 des statuts du SIVU, reçu en Préfecture le 13.11.2025 « la représentation de chaque commune est fixée à 3 délégués titulaires plus 1 délégué supplémentaire par tranche de 700 habitants et à 3 délégués suppléants ayant voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires».

Notre commune étant de 998 (population Insee en 2025), il convient de corriger cette erreur matérielle, en ajoutant un quatrième titulaire et avoir 3 suppléants.

De plus, lors de la tenue du Conseil Syndical du groupe scolaire intercommunal, étaient présents de la commune : Mme Isabelle PEYRE, Mme Marie-France TOSO, Mme Edith HERNANDEZ et M. Nicolas CAFFOZ. Afin de ne pas perturber l'élection du nouveau Président du SIVU du groupe scolaire et vu la présence de M. Nicolas CAFFOZ, en qualité de suppléant, l'assemblée a accepté de le désigner comme délégué titulaire.

Pour la bonne forme il convient d'annuler et remplacer la délibération 2026-C-19 en mettant M. Nicolas CAFFOZ titulaire et de désigner 2 nouveaux suppléants

Vu l'obligation de chaque commune membre du SIVU intercommunal du groupe scolaire des 3 villages à nommer des délégués,

Vu l'article 6 des statuts du SIVU du groupe scolaire des 3 villages arrivé en préfecture le 13/11/2025 indiquant que « la représentation de chaque commune est fixée à 3 délégués

titulaires plus 1 délégué supplémentaire par tranche de 700 habitants et à 3 délégués suppléants ayant voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires »

Vu la délibération 2026-C-19 nommant 3 titulaires et 2 suppléants,

Considérant la nécessité de corriger cette erreur matérielle pour mise en conformité, en ayant pour 4 titulaires et 3 suppléants,

Le Conseil Municipal désigne en quatrième délégué titulaire : M. Nicolas CAFFOZ

Les 4 titulaires seront donc :

- Mme Isabelle PEYRE
- Mme Marie-France TOSO
- M. Edith HERNANDEZ
- M. Nicolas CAFFOZ

Le Conseil Municipal désigne également en 2 nouveaux délégués suppléants : Mme Margot JULLIEN et M. Murat KORKMAZER

Les 3 délégués suppléants seront donc :

M. Fabrice HERNANDEZ

Mme Margot JULLIEN

M. Murat KORKMAZER

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et pouvoirs donnés d'accepter la liste des délégués titulaires et suppléants nouvellement désignés ci-dessus.

4. Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

2026-D-4 : Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Ci-dessous un extrait du courrier de la Préfecture de Grenoble :

A l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôt (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 01.01.2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur Régional/Départemental des Finances Publiques dans un **délai de 2 mois** à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune (**soit maximum le 22 mai 2026**).

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (pour notre commune 24 personnes), proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Ci-dessous les conditions d'éligibilité selon le 3^{ème} alinéa de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité Française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A défaut de proposition ou si la liste présentée et votée en Conseil Municipal est incomplète, les commissaires sont nommés d'office par le Directeur Régional/ Directeur Départemental des Finances Publiques.

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Vu que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

Vu que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal,

Vu que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission selon l'article 1650 du CGI,

Vu que la liste de contribuables doit être réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (pour notre commune 24 personnes),

Considérant que cette liste de contribuables est proposée sur délibération du Conseil Municipal, le Conseil municipal, dresse la liste incomplète de 10 personnes sur les 24 personnes demandées ci-dessous :

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom		Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2		Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1 M.	▼	BERTHET	Gérard	27/04/1953	23 Impasse du Menou 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
2 M.	▼	GRAVEND	Jean-Paul	25/07/1960	20 Chemin de la Ranche 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
3 MME	▼	GIRARD	Renée	26/08/1949	403 Chemin de Lambin 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
4 M.	▼	STOUT	Andrew Gordon	28/08/1963	1610 route de Velanne 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
5 MME	▼	BOUC épouse TOSO	Marie-France	22/03/1954	510 route de Saint Martin de Vaulserre 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
6 M.	▼	HERNANDEZ	Fabrice	08/05/1980	657 chemin de la Corze 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
7 M.	▼	GYGER	Frédéric Jean Robert	12/01/1975	684 chemin du Menou 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
8 M.	▼	CAFFOZ	Nicolas	22/04/1977	1 lotissement du Mongron 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
9 M.	▼	GUILLET	Christian	10/05/1957	45 chemin du Pré du Four 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -
10 M.	▼	PILLAUD-TIRARD	Jean-François	22/02/1953	8 chemin sous le Varnier 38480 SAINT JEAN D'AVELANNE	TF -

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et pouvoirs donnés d'accepter la liste des 10 contribuables présentée et de la transmettre en l'état aux services des finances publiques.

5. Renouvellement des membres de la commissions de Contrôle des Listes Electorales (CCEL)

Suite aux élections municipales, nous devons renouveler la composition des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE).

Celle-ci devra être composé de 5 membres titulaires + 5 membres suppléants.

Les désignations devront être transmises, au plus tard le 12 juin 2026, sans obligation de prise de délibération.

Madame Le Maire présente à l'assemblée délibérante la fiche détaillée explicative communiquée par la Préfecture le 30/04/2026.

Vu la présence de 2 listes au siège du Conseil Municipal, et le tableau du Conseil Municipal mis à jour au 27.03.2026, la CCEL de la commune doit être de composition élargie à 5 membres répartie en 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges et de 2 conseillers municipaux de la deuxième liste.

Ci-dessous les membres, classés dans l'ordre du tableau, selon les conditions des points 2 et 4 de la fiche récapitulative émise par la Préfecture :

Titulaire 1 liste majoritaire	M. NURY Didier
Titulaire 2 liste majoritaire	Mme MARIE Martine
Titulaire 3 liste majoritaire	M. KORKMAZER Murat
Suppléant n°1 liste majoritaire	M. GYGER Frédéric
Suppléant n°2 liste majoritaire	Mme MACULAN Valérie
Titulaire n°1 deuxième liste	M. PILLAUD-TIRARD Jean-François
Titulaire n°2 deuxième liste	M. GUILLET Christian
Suppléant n°1 deuxième liste	Mme SOARES VIERA Isabelle

Le Conseil Municipal décide d'ACCEPTER à l'unanimité la proposition faite, sans passer par voie de délibération. Cette liste sera communiquée aux services de la Préfecture par mail.

6. Gratification à allouer à William TERRIEN **2026-D-5 : Gratification à allouer à William TERRIEN**

L'un de nos administré, M. William TERRIEN, accompagne la commune lors des cérémonies et commémorations en jouant d'un instrument de musique.

En 2025, il avait été voté par délibération 202-A-11, de gratifier de manière annuelle, pour service rendu, à hauteur de 200€ sous forme d'une carte cadeaux.

Vu les élections municipales, il est demandé à la nouvelle mandature si elle souhaite continuer cette application.

Il est précisé que M. William TERRIEN nous a accompagné lors de la tenue de la cérémonie commémorative de ce 8 mai 2026 et que sa prestation qualitative a été appréciée par la nouvelle équipe.

Vu la délibération 2025-A-11 accordant à M. William TERRIEN une gratification annuelle de 200€ sous la forme d'une carte cadeau en remerciement des services rendus,

Vu la continuité de cette implication par M. William TERRIEN pour l'année 2026,

Considérant ces informations,

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs donnés de continuer l'application de cette gratification annuelle d'un montant de 200 € sous forme d'une carte cadeau.

7. Parution du bulletin municipal

2026-D-6 : Parution du bulletin municipal

Jusqu'à maintenant, le bulletin municipal paraissait une fois l'an avec une distribution dans les boîtes aux lettres, début janvier, avant la tenue de la cérémonie des vœux du Maire.

Un flash était également publié courant juillet soit en papier soit uniquement diffusé sur le site internet avec quelques exemplaires mis à disposition en Mairie.

Aujourd'hui, une réflexion est menée pour communiquer, auprès des habitants, plus fréquemment, de façon plus condensée, tout en limitant les frais pour la commune, en planifiant les parutions selon les besoins.

Les parutions seraient de 3 bulletins par an, sans fréquence fixe. (par exemple juin, septembre et décembre/janvier).

Les articles annonceraient les événements, projets à venir et/ou relateraient les retours des événements déroulés et des projets terminés.

Les bulletins en cours d'année seraient composé de 4-6 pages et sans encarts publicitaires.

Le bulletin de fin d'année « traditionnel », avec l'état civil, le bilan financier, encarts publicitaires serait composé de 12 à 20 pages.

Mme Margot JULLIEN présente à l'assemblée la consultation menée auprès de 3 imprimeurs locaux :

- Imprimerie POMME C à Le Pont de Beauvoisin (prestataire actuel)
- Imprimerie du Val d'Ainan à St Geoire en Valdaine
- Imprimerie NUMERIP à Les Abrets en Dauphiné

Devis pour 500 bulletins de 4 pages A4	Papier 90g (off-set)			Papier 135 g (couché brillant)		
	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Pomme C (Pont de Beauvoisin)	180,00 €	36,00 €	216,00 €	190,00 €	38,00 €	228,00 €
Numer'IP (Les Abrets)	181,60 €	36,32 €	217,92 €	199,80 €	39,96 €	239,76 €
Imprimerie du Val d'Ainan (Saint Geoire en Valdaine)	167,20 €	33,44 €	200,64 €			

Deux observations sont émises :

- M. Didier NURY émet l'observation d'utiliser des papiers différents selon les bulletins : utiliser de « l'off-set » pour les bulletins de cours d'année et du « couché brillant » pour le bulletin de fin d'année. Il est répondu que cela est prévu dans ce sens.
- M. Jean-François PILLAUD-TIRARD émet une observation de doute sur la pertinence d'une parution en septembre, notamment à cause du mois d'Août qui est généralement calme du fait des congés annuels de beaucoup d'entreprises. A cela, il est prévu, que ce numéro pourrait faire le retour du Comice agricole pour 2026, présentation du forum des associations par exemple. Il sera en effet pertinent de voir à l'usage selon les besoins.

Vu la parution du bulletin municipal de manière annuelle et son coût d'édition,

Considérant la volonté de la nouvelle mandature à communiquer auprès des habitants plus fréquemment, de façon plus condensée, tout en limitant les frais pour la commune, en planifiant les parutions selon les besoins.

Considérant la nécessité à ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire annuelle consacrée à ce poste,

Considérant la négociation menée auprès de Imprimerie POMME C à Pont de Beauvoisin, Imprimerie du Val d'Ainan à Saint Geoire en Valdaine, Imprimerie Numerip à Les Abrets en Dauphiné,

Le Conseil Municipal après en avoir échangé, décide et vote :

L'acceptation de la parution d'un bulletin « en cours » pour le mois de juin à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 voix d'abstention (M. Jean-François PILLAUD-TIRARD)

Le choix du prestataire retenu pour l'édition de ce bulletin de juin 2026 :

Imprimerie POMME C :

12 voix pour dont 1 pouvoir

1 voix contre (*M. Andrew STOUT*)

2 voix d'abstentions (*Mme Isabelle SOARES-VIERA et Mme Margot JULLIEN*)

Imprimerie VAL D'AINAN :

2 voix pour

11 voix contre dont 1 pouvoir (*Mme Isabelle PEYRE, Mme Valerie MACULAN, M. Fabrice HERNANDEZ, Mme Marie-France TOSO, M. Didier NURY, Mme Martine MARIE, M. Frédéric GYGER, M. Nicolas CAFFOZ, Mme Edith HERNANDEZ, Jean-François PILLAUD-TIRARD, M. Christian GUILLET*)

2 abstentions (*M. Murat KORKMAZER et Mme Isabelle SOARES-VIEIRA*)

Imprimerie NUMERIP : 15 voix contre dont 1 pouvoir

➤ **Est donc retenu l'imprimerie POMME C pour la publication du bulletin du mois de juin en papier 90gr.**

8. Le renfort ponctuel au service technique

2026-D-7 : Le renfort ponctuel au service technique

Mme Isabelle PEYRE, Le Maire indique que les missions et le plan de charge incombant à l'agent technique augmentent de printemps à l'automne. Certaines missions nécessitent d'être à deux pour les mener à bien.

Une réflexion a été menée pour soulager, provisoirement et temporairement, ce plan de charge.

En priorité, solliciter, bénévolement, les membres du Conseil Municipal. Si cela n'est pas possible, alors faire appel, ponctuellement, à une entreprise pour la réalisation de certaines prestations.

Les prestations feraient l'objet d'un devis chiffré pour chaque besoin.

Elle donne la parole à M. Fabrice HERNANDEZ, adjoint aux travaux pour explication de la suite de ce point.

M. Fabrice HERNANDEZ présente les 3 entreprises consultées :

- Philippe Multiservices à Velanne
- CACEM TP à St Beron
- Christolomme à Saint Jean d'Avelanne

La société Philippe Multiservices à Velanne a finalement été écartée car elle n'est pas éligible pour travailler avec les collectivités.

La société AM SERVICES basée à Romagnieu a été consultée en remplacement.

	AM SERVICES à Romagnieu	CACEM TP à St Béron	CHRISTOLOMME &Co à St Albin de Vaulserre
Cout horaire Moe à la journée	170 € TTC (pas de TVA)	520€ HT soit 624€ TTC	350€ HT soit 420 € TTC <i>La mise à disposition de main d'œuvre n'est pas leur cœur de métier</i>

Plusieurs observations sont formulées :

- concernant l'aspect heures supplémentaires à faire réaliser par l'agent. Il est répondu que ce point fera l'objet d'une prochaine réunion.
- concernant la continuité du service public, durant les congés/ absences de l'agent technique. Il est répondu, que cela a été pensé dans la cadre de cette présentation.

Vu le plan de charge des services technique,

Vu que certaines missions nécessitent d'être à deux personnes pour les réaliser,

Vu l'obligation de la commune à garantir aux habitants un service fait,

Considérant la possibilité de la commune à faire appel à des entreprises extérieures pour la réalisation de certaines prestations, selon certains critères,

Considérant la consultation des 3 entreprises locales faites,

Considérant les crédits budgétaires ouvert au compte 615231,

Après échanges et sur la base des informations communiquées, l'assemblée délibérante, décide et vote à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs donnés de :

- **Retenir la société AM SERVICES situé à Romagnieu pour réaliser certaines missions ponctuellement, au tarif de 170€ TTC/ jour/ personne, selon les besoins qui auront été préalablement définis et fait l'objet d'un devis.**
- **La commune fera appel à cette dernière uniquement si les membres du Conseil Municipal ne sont pas disponibles ou ne sont pas en mesure d'apporter leurs aides bénévolement.**
- **L'accord est donné pour une durée de 1 an à compter de ce jour.**

PAROLES AUX COMMISSIONS ET DECISIONS A PRENDRE :

Commission travaux :

Travaux logements la Cure :

Ceux-ci sont désormais terminés et une consultation a été lancée auprès de 3 prestataires pour l'établissement du DPE. Cette prestation pouvant s'élever jusqu'à 1000€, il est important d'attendre les chiffrages et de les étudier avec attention.

Une fois le prestataire retenu et le DPE réalisé, nous connaîtront la classe énergétique du logement. Cette donnée sera l'un des critères à prendre en compte pour fixer le nouveau montant du loyer.

Il est précisé que l'éventuelle augmentation sera plafonnée au vu de la réglementation qui existe.

Pour mémoire, l'ancien loyer était composé = 976.03€ + 50€ de charges (taxe ordures ménagères), soit 1026.03€/ mois.

Logement dans bâtiment de la mairie :

les élus ont rencontré dernièrement le service instructeur urbanisme à la Communauté de Communes. Il nous a alors été indiqué que les travaux d'isolation pourraient être éligibles à une subvention dans le cadre du PLU H.

Au vu de cette nouvelle information, il a été décidé de mettre en pause temporairement les travaux.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD suggère de lancer les travaux, sans attendre cette potentielle subvention, car les modalités et le montage prennent généralement du temps. Cela est un manque à gagner pour la commune. A cela, il est répondu qu'un retour précis des conditions d'éligibilité et du calendrier devrait nous être communiqué fin de semaine

Construction d'une nouvelle mairie :

M. HERNANDEZ rappelle les 2 hypothèses élaborées lors de la précédente mandature (*n°1 : rénovation dans le bâtiment de l'actuelle mairie, avec mise en place d'un ascenseur pour l'aspect PMR. Cette proposition ne remplissait pas à 100% le cahier des charges imposé (incendie, thermique). N°2 : construction d'un bâtiment neuf.*

C'est l'hypothèse n°2 qui avait été retenue par l'ancienne mandature et dont le projet est bien avancé. Le coût des travaux établi par l'architecte en 2025 est de 674 700€ HT avec un auto-financement de 133 619€ HT. Le plan de financement avait été voté en délibération en 2025.

Aujourd'hui, malgré l'inflation (+40% de certains matériaux), l'enveloppe budgétaire des travaux serait respectée.

Toutefois, la part d'auto-financement pourrait fortement augmenter au vu des informations récoltées auprès des financeurs.

Pour la Région :

- la commune a reçu un arrêté attributif voté en Octobre 2025, par la Région, à hauteur de 170 000€ HT.

- La Région n'étudiant pas deux fois les mêmes dossiers (même si inflation ou changement de projet), le soutien accordé est donc ferme et définitif.
- Nous avons 5 ans à compter de octobre 2025 pour lancer les travaux.
- Le versement interviendra, sur présentation d'une demande de versement des fonds, une fois que l'ensemble des factures seront réglées.

Pour la DETR :

- le dossier a été notifié complet et éligible le 26.03.26.
- Il est rappelé que le dossier nouvelle mairie a été mis en priorité n°2/2 lors d'un précédent vote du Conseil Municipal.
- Il est précisé que bien qu'un dossier soit éligible, la DETR ne finance pas tous les projets qui le sont.
- Si notre dossier reçoit un attributif, il nous sera notifié courant de 2026.
- Le versement interviendra sur présentation d'une demande de versement des fonds, une fois que l'ensemble des factures seront réglées.

Pour le Département :

- Le dossier avait été déposé en septembre 2025 et il avait été « mis en stand by » par leurs services à l'automne 2025.
- A cet instant, il nous a été confirmé qu'il n'est pas nécessaire de déposer à nouveau notre dossier en vue de la conférence territoriale du 12 juin prochain. Lors de cette rencontre, il sera présenté aux Maires du territoire les nouveaux thèmes éligibles et les modalités. Aucune décision ne sera prise ce jour-là.
- Il est précisé que l'enveloppe des crédits restants disponible pour 2027 est de 300 000€.
- Si le projet est toujours éligible, celui-ci devra être à nouveau déposer fin d'année (Décembre 2026).
- Le versement interviendra, sur présentation d'une demande de versement des fonds, une fois que l'ensemble des factures seront réglées. Le calendrier serait au minimum pour 2028.

Il est précisé que :

- l'appel d'offres aux entreprises est en cours et se termine courant juillet et que l'assemblée délibérante devra statuer sur ce dossier bien avant cette date.
- Il n'est pas nécessaire de demander une nouvelle estimation de coût des travaux au maître d'œuvre,
- M. Andrew STOUT suggère de revoir la taille du bâtiment afin de réduire son coût de construction. Il est répondu que le projet et le calendrier sont trop avancés. Cela induirait la perte des sommes déjà versées soit 96 000 €, la perte du soutien de la Région de 170 000 €, de faire instruire un nouveau permis de construire.

A cela, M. Jean-François PILLAUD-TIRARD encourage à débiter les travaux au plus tôt en raison de l'inflation et il précise que le Crédit Mutuel avait été contacté pour une souscription d'emprunt. Aujourd'hui, il convient de contacter un organisme lorsque l'approche des travaux sera imminente afin de bénéficier du meilleur taux possible.

Il est donc demandé aux membres de la commissions finances de contacter des organismes bancaires pour établir des simulations de financement.

Mme Martine MARIE questionne si les impôts locaux seront augmentés. Il est répondu que cela sera lissé dans le temps. M. Jean-François PILLAUD-TIRARD ajoute que cette augmentation pourrait être conséquente si les programmations des différents dossiers ne sont pas faites selon un certain ordre. Il précise, que par exemple, que les subventions qui seraient perçues pour le projet de la nouvelle mairie pourraient servir à financer les projets de la nouvelle mandature.

Ombrières :

Face à la réglementation en vigueur, l'avantage de mettre en place des ombrières a été proposées à plusieurs communes de notre secteur. Bien que le calendrier des travaux ait été décalé de plusieurs mois, pour des raisons indépendantes de notre volonté, cette démarche a été totalement gratuite pour la commune.

La société en charge des travaux, SEE YOU SUN, a terminé la pose de la structure et elle s'est engagée à ce que les travaux soient terminés, le site remis en l'état et les équipements détériorés remis en état ou remplacés avant la tenue du concours de pétanque prévu le 7 juin.

Ensuite, il faudra compter 4 semaines de câblage pour une fin définitive mi-juillet.

La société SOLAR SUN récupérera alors l'énergie produite afin de rembourser leur investissement.

La commission travaux travaille sur un projet qui pourrait permettre de faire bénéficier, aux habitants et pour les bâtiments communaux, d'une électricité à moindre coût, en fonction des possibilités techniques et de ce qui est autorisé par les documents contractuels signés par la commune.

Commission communication : Mme Margot JULLIEN prend la parole en indiquant que le site internet a été mis à jour avec les membres de la nouvelle mandature. Il va être repensé afin de mettre en valeur certaines thématiques.

Commission vie communale :

Tour de France 22 juillet : Mme Margot JULLIEN et M. Fabrice HERNANDEZ vont se rendre disponibles sur la journée entière pour aider à la sécurité du parcours en complément de la gendarmerie et des agents du Département. Les conseillers municipaux sont invités à faire de même dans la mesure de leurs possibilités.

Comice agricole 5-6 sept : les conseillers municipaux sont invités à être présents pour cet évènement majeur pour notre commune. Une réunion publique sera organisée fin juin par la société d'agriculture et le « comité comice » pour présenter l'organisation de ce comice.

Commission sécurité :

M. Frédéric GYGER prend la parole et indique que les membres ont procédé à un inventaire des trous présents sur la voirie.

Il a également été fait des réflexions pour :

- la création d'une voie sécurisée (chemin piétonné) entre le SIVU des 3 villages et le lieu dit les Eteppes, avec la mise en place d'un éclairage public, éventuellement solaire, au niveau du Varnier et la sécurisation de l'abri de bus.
- proposer une zone de limitation de la vitesse à 30 kms/h dans la zone mairie-école avec mise en place de « vagues » au vu du passage intensif.
- ajuster les horaires d'éclairage/ extinction de l'éclairage public afin d'améliorer la sécurité des écoliers, notamment ceux prenant la ligne de bus de 7h05. L'éclairage est éteint lors de cette ramasse scolaire.

Un rdv est fixé avec M. SALOMON, notre référent voirie à la Communauté de Communes, le 1 juin prochain, afin d'étudier la faisabilité de ces projets.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD précise qu'un panneau « flèche » est manquant au niveau des Eteppes. M. Didier NURY ajoute qu'il en manque également au Menou. D'autres panneaux ont été retirés ponctuellement dans la commune.

Il est également rappelé la mise en place de rubalise au niveau du virage du chemin de la Croze. Un chiffrage avait été établi par les VDD en 2025 pour revoir la gestion des eaux pluviales et l'élargissement de cette voie.

La commission travaux de l'ancienne mandature avait également étudié la demande de riverains pour sécuriser le carrefour Menou/Montaz en limitant la vitesse par le déplacement du panneau d'entrée en agglomération et la mise en place d'un stop côté chemin de la Montaz.

Commission incendie :

Cette commission étant complémentaire de la commission sécurité, M. Frédéric GYGER et M. Nicolas CAFFOZ indiquent qu'il a également été fait l'inventaire des bornes incendies présentes sur la commune. Les membres de la commission vont rencontrer, en fin de semaine, le SDIS à ce sujet.

Il sera également évoqué le PCS à mettre à jour suivant les élections municipales et le REMOCRA. Il est souhaité de les réaliser avant cet été.

Mme Isabelle PEYRE précise la tenue d'une rencontre avec les services de la gendarmerie, le 30 mai prochain, afin de présenter l'historique de la commune, les choses en place, les points d'améliorations à apporter.

Commission finances :

M. Andrew STOUT prend la parole en indiquant son souhait à ce que deux points soient présentés lors d'un prochain Conseil Municipal :

- I. le vote des éléments de confort essentiels de la taxe foncière : certains éléments de confort, comme une salle de bain, salle d'eau, chauffage, eau ou électricité n'étaient pas pris en compte à tort.

Suite à la concertation menée en novembre 2026, les ministres et élus locaux ont décidé de subordonner cette décision expresse aux collectivités locales volontaires. Dans ce cadre, la DDFIP de l'Isère propose la mise en œuvre de cette opération. Il s'agit d'une opération globale, qui ne peut pas faire l'objet de ciblage partiels résultant du choix de la collectivité.

Pour la commune cela représente 46 locaux concernés et un produit supplémentaire de 1327 €/ an. La décision doit prendre la forme d'une délibération à transmettre au plus tard le 15/09/2026. A défaut aucun traitement ne sera mis en œuvre pour la taxe foncière 2027.

M. Jean-François PILLAUD-TIRAD indique que des renseignements de cette nature, peuvent également être émis en remarques à destination des finances publiques, lors de la tenue de la commission CCID.

II. L'augmentation du taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : pour prise de connaissance :

le taux moyen National est de 12.9%,

le taux Régional est de 14.7%,

le taux Départemental est de 11.60%

Celui de la commune est de 6.73%.

Une légère augmentation pourrait apporter 6700 € de recettes supplémentaires à la commune par an.

M. Frédéric GYGER suggère de comparer les différents taux à des strates comparables à notre territoire (taille, situation géographique).

SIVU Collège du Guillon :

M. Frédéric GYGER explique l'état vieillissant des équipements en place.

Un dossier d'inventaire des dysfonctionnements a été monté et sera présenté au rdv prévu le 21/05 en présence des communes de Pont de Beauvoisin Isère, Pont de Beauvoisin Savoie, Saint Jean d'avelanne et les différentes associations en lien.

Le but étant de montrer que les collectivités souhaitent porter les associations afin que les enfants puissent pratiquer leurs sports dans de meilleures conditions et faire rayonner à nouveau le SIVU du Guillon.

Commission Intercommunale des Impôts Directs – CIID :

Mme Isabelle PEYRE lit le mail des VDD expliquant l'instauration d'une commission des impôts direct intercommunale.

Comme pour la CCID, les VDD doivent présenter une liste de contribuables (40 personnes) aux Finances Publiques. Ils mobilisent donc les communes du territoire pour désigner une personne par commune et ce avant ce jeudi 28 mai.

M. Andrew STOUT se porte volontaire et sa candidature sera présentée au VDD.

Commissions VDD :

Les VDD demande également aux communes de désigner, si elles le souhaitent, des membres de leurs commissions intercommunales.

Il est précisé que ces réunions peuvent se tenir en journée, ou début de soirée. En cas d'empêchement, les personnes font un mail d'excuses. Les comptes-rendus sont diffusés à tous.

Mme Isabelle PEYRE présente le tableau récapitulatif.

Se portent volontaire pour :

Commission travaux : M. Fabrice HERNANDEZ,

Agriculture et alimentation : M. Jean-François PILLAUD-TIRARD

Enfance, jeunesse et citoyenneté : Mme Isabelle PEYRE

Eau, déchets et résilience : M. Nicolas CAFFOZ,

Culture et rayonnement du territoire : Mme Isabelle SOARES-VIEIRA

Transitions territoriales : M. Andrew STOUT,

Numérique et innovations : Mme Margot JULLIEN.

Le tableau sera complété et envoyé dans ce sens aux VDD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Ainsi fait et clos à la date indiquée et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers municipaux

Le secrétaire de séance

Isabelle PEYRE

Margot JULLIEN



